

Participants

Nom	Statut		
	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Etienne Rougeaux	☒	☐	☐
Virginie Pate	☒	☐	☐
Stéphane Ramaux	☒	☐	☐
Virginie Valot	☒	☐	☐
Frédéric Bouton	☒	☐	☐
Stéphanie Desarbres	☒	☐	☐
Paulette Giancatarino	☒	☐	☐
Michel Rochet	☒	☐	☐
Patricia Sermier	☒	☐	☐
Marina Jahier	☐	☒	☐

Pour avis technique

Nom	Statut		
	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Rémi Gauthier	☒	☐	☐
Thomas Millet	☒	☐	☐
Dominique Morel	☒	☐	☐

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance

1. Schéma directeur de l'organisation scolaire — Préparation de la réunion du 5 octobre 2026

Etienne Rougeaux rappelle que le bureau s'était engagé, lors des réflexions conduites sur l'évolution des groupes scolaires, à construire une stratégie articulant une entrée financière et une entrée organisationnelle, sous la forme d'un schéma directeur actualisé, sur le modèle de l'exercice conduit en 2017 qui avait conduit à faire évoluer l'organisation scolaire du territoire de quatre secteurs à un pôle unique, avec l'ouverture du pôle scolaire de la Loue en 2021. Il indique que le contexte ayant depuis radicalement changé, il convient de remettre cette réflexion à plat.

Il est précisé que le support de présentation, construit par les services avec Virginie Valot pour le volet organisationnel et démographique et Frédéric Bouton pour le volet prospectif financier, a vocation à être présenté le 5 octobre 2026 par les élus devant les maires et adjoints. L'objet de la présente séance est de soumettre ce support à la relecture du bureau, dans la continuité de la réunion du 24 juin 2026 : clarté du propos, exhaustivité des éléments, ajustements de forme, la présente étape consistant à arrêter les hypothèses qui seront ensuite chiffrées.

1. Contexte financier national et intercommunal

Frédéric Bouton présente le contexte financier dans lequel s'inscrit la réflexion scolaire. Il retrace l'évolution des relations financières entre l'État et les collectivités depuis 2014 : contribution au redressement des finances publiques (2014-2018), loi NOTRe de 2015, pacte fiscal, ralentissement de ce mouvement durant la période 2020-2022 (crise des « gilets jaunes », épidémie de Covid-19), puis



recentrage sur les communes lors du mandat 2022-2026, avec notamment la suppression de la taxe d'habitation, compensée pour les intercommunalités par une fraction de TVA. Il indique que les intercommunalités, qui représentent 20 % de la dépense publique locale, se voient demander un effort de redressement très au delà : les intercommunalités portent 37 % de l'effort demandé aux collectivités dans le projet de loi de finances pour 2025, 51 % dans celui pour 2026.

Il présente ensuite l'évolution comparée des dotations perçues par les communes membres et par la CCVA depuis 2014 (indice base 100), faisant apparaître un décrochement net à partir de 2022 : + 68 points pour les communes contre + 16 points pour la CCVA sur la période, à comparer à une inflation cumulée de l'ordre de 26 %. Il souligne la faible autonomie fiscale de la CCVA, dont seulement 20 % des recettes relèvent de leviers directement actionnables, contre environ 50 % pour les communes, et indique que les recettes fiscales de la CCVA sont en baisse de 2,72 % entre 2025 et 2026, notamment du fait de la réduction progressive des compensations liées à l'abattement de 50 % sur la fiscalité des bâtiments industriels.

Virginie Pate attire l'attention sur le risque, lors de la réunion du 5 octobre consacrée au scolaire, de glisser vers un exposé exclusivement fiscal. Il est convenu que ce point sera traité avec mesure dans la présentation.

Frédéric Bouton expose enfin les orientations du projet de loi de finances pour 2027 : limitation de la hausse des dépenses à l'inflation (1,6 %), participation des collectivités au redressement liée à leur capacité contributive, baisse de 200 millions d'euros des crédits d'investissement, exclusion des communes de moins de 500 habitants du dispositif de contribution, gel du FCTVA et poursuite de la baisse des compensations sur la fiscalité industrielle pour les intercommunalités. Etienne Rougeaux estime que ces orientations traduisent un choix de préserver les communes au détriment des intercommunalités, ce qui lui paraît discutable.

2. Prospective financière 2027-2032

Frédéric Bouton présente trois scénarios de prospective financière pour la CCVA :

Scénario 1 (fil de l'eau) : poursuite des tendances actuelles, actualisation prudente des recettes, prise en compte de l'évolution des charges de personnel (SMIC, CNRACL, assurance maladie). Ce scénario fait apparaître un taux d'épargne brute négatif dès 2028 et un effet ciseau entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement dès 2026.

Scénario 2 (scénario 1 + baisse des dépenses) : fin du remboursement aux communes des charges d'accueil de loisirs sans hébergement (environ 20 000 €), fin du reversement des allocations compensatrices (92 000 €), économie de 100 000 € sur les charges de personnel en 2028, soit l'équivalent de 2,5 équivalents temps plein. Ce scénario repousse à 2030 le passage en négatif du taux d'épargne brute et porte la capacité de désendettement à 7,07 années en 2032.

Scénario 3 (scénario 2 + hausse de la fiscalité) : hausse progressive sur 3 ans de 400 000€ de fiscalité directe (ménages, économique, IFR, TASCOT, ...) à partir de 2027, portant la capacité de désendettement à 1.64 années en 2032 et permettant de conserver un taux d'épargne brute de l'ordre de 6 % à cet horizon.

Des échanges interviennent sur la présentation de ces éléments : nécessité d'expliquer clairement le mécanisme des allocations compensatrices et le rôle historique de « boîte aux lettres » assuré par la CCVA au bénéfice des communes, clarification de la notion de capacité de désendettement et de l'échelle des graphiques comparatifs entre scénarios notamment.



3. Évolution démographique et scénarios d'organisation scolaire

Virginie Valot présente l'évolution des effectifs scolaires du territoire : 900 élèves scolarisés en 2015-2016 pour 38 classes, contre 610 élèves pour 30 classes en 2026-2027, soit une baisse de 33 % en dix ans, avec une projection sous les 600 élèves dès 2027-2028 au regard des naissances domiciliées en 2025. La tendance est cohérente avec celle observée à l'échelle de l'académie de Besançon (- 28 000 élèves entre 2015 et 2025, - 29 000 élèves annoncés entre 2026 et 2036), et détaille la répartition par secteur : Mont sous-Vaudrey (- 18 élèves, de 313 à 295), Chamblay (stable, autour de 151-152), Mouchard (de 145 à 140), ainsi que les effectifs prévisionnels par regroupement pédagogique intercommunal pour la rentrée 2027-2028.

Sur proposition de plusieurs membres, il est décidé d'inviter la maire de Nevy-lès-Dole à la réunion du 5 octobre 2026, dans un souci de transparence, cette commune étant concernée par les hypothèses de restructuration du secteur de Mont sous-Vaudrey.

Virginie Valot présente deux scénarios de restructuration du réseau scolaire, construits à partir de critères communs : intérêt de l'enfant, temps de transport, bassins de vie, effectifs par classe, contraintes bâtementaires et capacités d'accueil, faisabilité en matière de transport, d'organisation et de calendrier.

Le premier scénario correspond au **maintien de l'organisation actuelle** par regroupement pédagogique intercommunal, avec risque de fermetures de classes au gré de l'évolution des effectifs, notamment sur le secteur de Mont-sous-Vaudrey. Le deuxième scénario repose sur **l'optimisation des bâtiments existants** plutôt que sur une reconstruction. L'organisation présentée propose un regroupement renforcé sur Mont-sous-Vaudrey, une consolidation du groupe de Chamblay et un regroupement du secteur de Mouchard sur son site principal. Ces scénarios sont des propositions qui sont envisageables sous réserve des contraintes de capacité d'accueil.

Il est souligné que plusieurs dérogations actuelles ne pourront être maintenues (dérogation sur l'accueil de loisirs de La Vieille-Loye valable du fait du projet de groupe scolaire, risques sur certains bâtiments situés en zone rouge du plan de prévention du risque inondation) et qu'il convient d'exposer ces contraintes extérieures avant de présenter les scénarios de regroupement, afin d'éviter tout sentiment de décision arbitraire. Les difficultés de recrutement rencontrées sur les équipes périscolaires sont également relevées comme susceptibles d'aggraver les tensions en cas de report d'enfants d'un site vers un autre.

4. Orientations retenues pour la présentation du 5 octobre 2026

Après échanges, le bureau convient de retenir, pour la présentation du 5 octobre 2026 : le rappel du contexte 2017 et de la réunion du 24 juin 2026 ; la présentation du contexte financier et des contraintes propres au scolaire avant l'exposé des scénarios de regroupement, afin d'en étayer la nécessité ; la reformulation de plusieurs intitulés et légendes de graphiques ; l'invitation de la maire de Nevy-lès-Dole ; la remise aux membres, en amont de la réunion, des seuls éléments de constat (démographie, carte scolaire), à l'exclusion des hypothèses de scénarios et de la prospective financière détaillée qui nécessitent une explication.

Il est précisé que cette séance de travail n'a donné lieu à aucun choix définitif de scénario, la décision devant être mûrie collectivement à l'occasion de la réunion du 5 octobre 2026 et des échanges ultérieurs avec l'ensemble des communes concernées.



2. Avenant n° 2 au marché de révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Stéphanie Desarbres rappelle que la Communauté de communes a confié la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) au bureau d'études Citadia, devenu ScET à la suite d'un changement de dénomination ayant donné lieu à un premier avenant. Elle indique qu'au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, la nécessité est apparue de définir précisément l'enveloppe urbaine du territoire, afin de traiter finement la question de la consommation foncière, qu'il s'agisse de densification à l'intérieur de cette enveloppe ou d'extension en périphérie. Cette prestation, non incluse dans le marché initial, n'avait pas été anticipée, la Collectivité ayant initialement envisagé de la confier à un partenaire extérieur sans que cela n'ait pu aboutir faute de données suffisantes.

Il est proposé d'ajouter cette prestation aux missions du bureau d'études ScET, pour un montant de 5 562,50 € HT, soit 6 675,00 € TTC, portant le montant total du marché, tel qu'annoncé en séance, de 182 247,50 € HT à un montant global de 218 937,00 € TTC.

Etienne Rougeaux souligne l'importance de disposer d'un document d'urbanisme robuste à l'échelle intercommunale et d'une maturité de réflexion partagée sur ce sujet, rappelant à cet égard le déplacement effectué avec Rémi Gauthier à Mirebeau-sur-Bèze, où les échanges avec deux communautés de communes voisines, majoritairement soumises au règlement national d'urbanisme, ont conforté l'intérêt d'une planification conduite à l'échelle intercommunale plutôt que commune par commune.

Après en avoir délibéré, le bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le marché de révision du plan local d'urbanisme intercommunal conclu avec le bureau d'études Citadia, devenu ScET, ayant déjà fait l'objet d'un premier avenant,

Considérant que l'avancement de la procédure de révision du PLUI rend nécessaire la définition précise de l'enveloppe urbaine du territoire, prestation non prévue au marché initial,

Considérant que le bureau d'études 7ScET propose de réaliser cette prestation complémentaire pour un montant de 5 562,50 € HT (6 675,00 € TTC),

À l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 2 au marché de révision du PLUI avec le bureau d'études 7ScET, pour un montant de 5 562,50 € HT (6 675,00 € TTC), portant le montant total du marché à 218 937,00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à son exécution.

3. Actualités

1. Services à la population

Paulette Giancatarino rend compte du contrôle réalisé par les services du FEDER concernant les subventions attribuées à la Maison France Services, en présence de Thomas Millet et de Jocelyne Pape.



Elle indique que ce contrôle s'est bien déroulé, les contrôleurs ayant salué la rigueur de la gestion des justificatifs de dépenses ainsi que les actions mises en œuvre (réhabilitation de l'ancien presbytère, fréquentation, services à l'enfance et à la jeunesse, dispositif de conseiller numérique). La visite s'est achevée par une visite complète des locaux.

2. Urbanisme et PLUI

Stéphanie Desarbres indique que l'ensemble des comités de secteur se sont réunis dans de bonnes conditions et que les participants, élus comme intervenants, se sont montrés satisfaits d'aborder des sujets concrets. La restitution des travaux par commune est attendue pour la mi-octobre 2026. Elle signale l'organisation d'une balade urbaine le 22 septembre 2026 à Mont sous-Vaudrey et à Ounans.

3. Enfance jeunesse

Virginie Valot indique n'avoir rien de particulier à signaler hors la gestion courante et la préparation de la réunion du 5 octobre 2026.

4. Développement économique

Virginie Pate rend compte de l'inauguration du site EC Bio énergie, relevant la qualité des discours prononcés par les directions française et allemande, l'accueil réservé aux salariés et l'insistance portée sur l'acceptabilité du projet par la population. Elle précise que le site emploie déjà une trentaine de salariés, que les phases de test sont achevées et que la production doit prochainement démarrer, avec une capacité annoncée de 20 tonnes de bois déchiqueté par heure pour 18 tonnes de granulés produits. Elle indique également qu'une autre entreprise du territoire reste en procédure de redressement judiciaire, dont l'issue devrait être connue en fin d'année 2026.

Elle indique que la demande de solde du dossier de financement de la région lié à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale a été transmis pour un montant résiduel d'environ 7 000 €, complétant les 70 000 € déjà perçus, et qu'une réflexion doit désormais être engagée sur la poursuite ou non de ce type de démarche partenariale, l'État n'abandonnant plus ce type de dispositif.

Elle présente enfin, en réponse à une question posée lors d'une précédente réunion sur l'impact d'une éventuelle exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE), un panel d'entreprises du territoire et les montants de CFE et de taxe foncière qu'elles acquittent auprès de la CCVA, faisant apparaître des écarts significatifs selon la date d'implantation et le régime d'exonération applicable.

5. Eau et assainissement

Stéphane Ramaux rappelle qu'une relance a été adressée aux communes adhérentes au groupement de commande pour la collecte des linéaires de réseaux d'eaux pluviales, et invite les communes concernées à transmettre ces éléments dans les meilleurs délais.

Il expose le mécanisme des conventions de déversement conclues avec les entreprises raccordées au réseau d'assainissement collectif (Naturalim, l'Hermitage, l'huilerie de Germigney), fondé sur une répartition des charges de fonctionnement de la station selon les équivalents-habitants calculés à partir d'analyses annuelles. Il indique que la contribution de Naturalim a diminué de 24 000 € en 2024 à 9 000 € en 2026 à la faveur des travaux de mise en conformité réalisés par l'entreprise, et précise que la CCVA conserve la faculté d'appliquer une surtaxe en cas de non-respect de la convention, faculté non mise en œuvre à ce stade compte tenu des efforts engagés.



Il indique enfin que les travaux d'élaboration du futur programme pluriannuel d'investissement eau sont en cours. Le PPI tient compte du schéma directeur d'eau potable en cours de finalisation. Il souligne que l'inscription de ces opérations au programme pluriannuel d'investissement est une condition nécessaire à l'éligibilité à d'éventuels financements, indépendamment de leur réalisation effective. Le PPI sera bien évidemment soumis au conseil d'exploitation.

6. Mobilités

Michel Rochet fait un point sur la semaine de la mobilité, indiquant la participation de trois entreprises du territoire et une mobilisation de vingt et une personnes à la communauté de communes, dans la continuité des actions menées l'année précédente.

Le chantier de la voie des salines suit son cours et se passe bien. Les réunions de chantiers ont lieu les mardis matins.

7. Ressources humaines et vie institutionnelle

Frédéric Bouton rend compte de la tenue du premier comité social territorial du mandat, qui a permis d'aborder plusieurs sujets, notamment l'évolution de carrière des secrétaires généraux de mairie, et indique que la prochaine réunion est d'ores et déjà fixée au 24 novembre 2026.

Il rend également compte, avec Rémi Gauthier, de sa participation à la mission parlementaire conduite par la sénatrice Sylvie Vermeillet, réunie en préfecture le 2 septembre 2026 en présence du directeur départemental des finances publiques et de représentants d'autres intercommunalités, consacrée aux incohérences relevées dans l'évolution des ressources des collectivités. Il annonce enfin la tenue d'une commission des ressources humaines le 16 novembre 2026, ainsi que d'une réunion avec les représentants des communes mutualisées le 3 décembre 2026.

8. Fonctionnement interne et service public

Monsieur le Président informe le bureau avoir adressé un courrier à un usager ayant tenu, lors d'un rdv de terrain, des propos jugés déplacés et à caractère raciste envers une de nos collaboratrices, lui interdisant l'accès à nos services (Siège, France Services, etc...) et l'avertissant qu'en cas de réitération, un signalement serait effectué auprès du procureur de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h20.

Fait et délibéré le lundi 14 septembre 2026.

La secrétaire de séance,

Virginie Pate



Le Président,

Etienne Rougeaux

